
Présidence : Autriche

1159^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 5 octobre 2017

Ouverture : 10 h 10
Clôture : 13 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 17 h 55

2. Président : Ambassadeur C. Koja
Ambassadeur K. Kögeler

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Idibek Kalandar.

Au nom du Conseil permanent, le Président a également transmis ses condoléances au Canada, aux États-Unis d'Amérique, à la France et à la Turquie à la suite des attentats commis récemment dans ces États. Les États-Unis d'Amérique et le Canada ont remercié le Président de ses expressions de condoléances.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME (BIDDH) RELATIF À LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE**

Président, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; ainsi que la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1281/17), Fédération de Russie (annexe 1), Suisse (PC.DEL/1254/17 OSCE+), Turquie

(PC.DEL/1291/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1250/17), Kazakhstan, Norvège (PC.DEL/1289/17), Canada (annexe 2), Géorgie (PC.DEL/1282/17 OSCE+), Arménie, Ukraine (PC.DEL/1270/17), Azerbaïdjan (PC.DEL/1259/17 OSCE+), Saint-Siège (PC.DEL/1257/17 OSCE+), Tadjikistan (annexe 3), Kirghizistan (PC.DEL/1278/17 OSCE+), Saint-Marin, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Turkménistan, Estonie-Union européenne (PC.DEL/1283/17), Pologne

Point 2 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION, PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE, DU PROJET DE BUDGET UNIFIÉ POUR 2018

Président, Secrétaire général (SEC.GAL/136/17 OSCE+), Estonie-Pays-Bas (également au nom des États membres de l'Union européenne et de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie, pays candidats ; de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que de l'Andorre et de la Moldavie, qui souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1285/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1251/17), Fédération de Russie (PC.DEL/1255/17 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1265/17 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1253/17 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/1295/17 OSCE+), Norvège (PC.DEL/1292/17), Canada (PC.DEL/1297/17 OSCE+), Arménie, Azerbaïdjan (PC.DEL/1261/17 OSCE+), Kirghizistan (PC.DEL/1279/17 OSCE+), France (PC.DEL/1252/17 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DU DIRECTEUR DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS

Président, Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/132/17 OSCE+), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1284/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1256/17), Fédération de Russie (PC.DEL/1258/17), Turquie (PC.DEL/1290/17 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1294/17 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/1286/17 OSCE+), Arménie, Azerbaïdjan (PC.DEL/1262/17 OSCE+), Canada

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/1271/17), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1287/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1260/17),

Turquie (PC.DEL/1276/17 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1296/17 OSCE+),
Canada (PC.DEL/1300/17 OSCE+)

- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* :
Fédération de Russie (PC.DEL/1268/17), Ukraine
- c) *Inquiétudes à propos d'abus qui auraient été commis par la police sur des personnes gays et transgenres en Azerbaïdjan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1267/17), Canada (PC.DEL/1298/17 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1263/17 OSCE+), France
- d) *Liberté de réunion pacifique en Fédération de Russie* : Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que le Canada, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1288/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1266/17), Fédération de Russie (PC.DEL/1272/17 OSCE+)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Préparatifs de la vingt-quatrième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, prévue à Vienne les 7 et 8 décembre 2017 (MC.GAL/1/17 OSCE+)* : Président
- b) *Poursuite des consultations concernant un renforcement du Bureau du Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie* : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annnonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/138/17 OSCE+)* : Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE
- b) *Participation du Secrétaire général au Forum slovaque sur la sécurité tenu à Bratislava le 2 octobre 2017 et rencontre avec le Président et un certain nombre de représentants de haut niveau de la Slovaquie* : Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE (SEC.GAL/138/17 OSCE+)

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Adieux à la Représentante permanente du Portugal auprès de l'OSCE, l'Ambassadrice M. da Graça Mira Gomes* : Président, doyenne du Conseil permanent (Liechtenstein), Portugal
- b) *Démocratie et état de droit en Espagne* : Espagne (annexe 4)

- c) *Réunion du Groupe des Amis de la médiation de l'OSCE, prévue le 9 octobre 2017 : Suisse (également au nom de la Finlande et de la Turquie) (PC.DEL/1299/17 OSCE+)*
- d) *Achèvement avec succès des Jeux en salle et d'arts martiaux asiatiques, tenus à Achgabat du 17 au 27 septembre 2017, et Déclaration conjointe du Turkménistan et du Brésil intitulée « Encouragement de la précieuse contribution des équipes olympiques de réfugiés à la promotion de la paix et des droits de l'homme », adoptée le 15 septembre 2017 à la trente-sixième session du Comité des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies à Genève : Turkménistan*
- e) *Résultats de la conférence internationale intitulée « L'islam dans un État séculier moderne », tenue à Bichkek les 28 et 29 septembre 2017 : Kirghizistan (PC.DEL/1280/17 OSCE+)*

4. Prochaine séance :

Jeudi 12 octobre 2017, à 10 heures, Neuer Saal

1159^e séance plénière

Journal n° 1159 du CP, point 1) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous remercions la Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), M^{me} Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, de son rapport relatif aux résultats de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Nous vous invitons instamment, Madame la Directrice, ainsi que tous vos collègues, à engager un dialogue franc et ouvert sur la situation dans ce domaine.

Notre organisation est confrontée à de graves défis tels que la lutte contre le racisme, l'ultranationalisme et le néonazisme, la protection des minorités nationales et linguistiques, la lutte contre l'antisémitisme et l'intolérance à l'égard des chrétiens et des musulmans, le règlement des problèmes liés à la migration, la défense des droits des enfants et des personnes handicapées, la prévention de la violence contre les femmes, le respect de la liberté des médias et l'instauration de conditions propices au travail des journalistes, l'éradication de la traite des êtres humains et de nombreux autres encore.

Il est donc indispensable de s'opposer résolument aux tentatives de falsifier l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de lutter contre la glorification du nazisme et de ses adeptes, les défilés des vétérans des Waffen SS, la glorification des groupes criminels tels que l'Organisation des nationalistes ukrainiens et l'Armée des insurgés ukrainiens, ainsi que les manifestations de néonazisme, de nationalisme radical et autres idéologies agressives. La « guerre » déclenchée dans plusieurs États participants de l'OSCE contre les monuments érigés à la mémoire des soldats soviétiques libérateurs, qui alimente de façon flagrante les sentiments néonazi et xénophobe dans ces pays, confirme les raisons d'être inquiets dans ce contexte.

Les journalistes sont confrontés à des difficultés majeures dans l'espace de l'OSCE – ils sont stigmatisés, accusés de se livrer à une propagande agressive, étiquetés et expulsés. Les personnels des médias sont victimes d'actes de harcèlement, de menaces et d'attaques.

Les efforts déployés pour lutter contre l'antisémitisme ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des musulmans demeurent pertinents. Ils devraient être globaux et répartis de façon équilibrée entre les trois dimensions. Nous considérons qu'il

est indispensable d'appliquer la décision du Conseil ministériel de l'OSCE adoptée à Bâle et d'adopter des déclarations sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des musulmans. Nous réaffirmons que nous sommes disposés à débattre d'une « définition de travail » de l'antisémitisme en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales (ONG). Toutefois, ces débats doivent avoir lieu en travaillant simultanément sur les définitions de l'intolérance à l'égard des chrétiens et des musulmans.

Les flux migratoires étant mis à profit par des organisations terroristes internationales pour entrer en Europe, le problème des migrations revêt une importance particulière dans le contexte de la garantie des droits de l'homme et de la sécurité dans l'espace de l'OSCE. Nous rappelons que la cause profonde de ces problèmes en Europe était à chercher dans les actions irresponsables de certains pays visant à renverser des gouvernements indésirables au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. À cet égard, nous considérons que les appels à un partage des charges et à la responsabilité collective lancés dans ce contexte sont totalement inappropriés.

La question de la mise en conformité de la méthodologie d'observation des élections utilisée par le BIDDH avec les principes de professionnalisme et d'objectivité reste d'actualité, comme l'est celle de la rédaction d'un document dans ce domaine, avec l'accord de l'ensemble des États participants.

Le dialogue s'impose pour régler ces questions et d'autres. Toutefois, nous constatons que certains n'y sont pas prêts. Depuis de nombreuses années déjà, les débats menés sur les problèmes les plus importants durant la Réunion de Varsovie sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se caractérisent par une politisation aiguë. Malgré quelques évolutions positives obtenues grâce aux efforts déployés par la Présidence autrichienne, ce fut le cas encore cette année. Aujourd'hui encore, les collègues de l'Union européenne n'ont pas pu s'abstenir de faire des déclarations politisées. Il ne fait aucun doute qu'un certain nombre d'autres pays occidentaux et leurs alliés en feront également. Est-ce là un dialogue constructif ?

Force nous est de prendre acte une fois de plus de la réticence obstinée des pays occidentaux à abandonner leurs tentatives futiles d'imposer leur point de vue s'agissant de tout l'éventail des questions liées aux droits de l'homme. Nous avons souligné à plusieurs reprises qu'il importait de mettre fin à la pratique des deux poids deux mesures et de cesser d'imposer un seul modèle de démocratie. Cela peut avoir des conséquences tragiques, comme nous l'a montré l'exemple du conflit armé interne en Ukraine.

Le rapport publié récemment par le BIDDH sur la protection des défenseurs des droits de l'homme constitue un autre exemple de parti pris manifeste. Une fois de plus, nous pouvons nous rendre compte par nous-même du caractère politisé des approches adoptées par la nouvelle direction du Bureau. Nous insistons sur l'inadmissibilité du recours à un libellé qui dépasse largement le mandat de cette structure exécutive de l'OSCE. De tels actes ne resteront pas sans conséquences.

Permettez-moi à présent d'en venir aux méthodes utilisées pour la tenue de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Les innovations du BIDDH ne méritent pas toutes d'être soutenues, loin s'en faut. À titre

d'exemple, le fait que les orateurs invités disposent d'un temps de parole illimité restreint considérablement les possibilités d'échange de vues entre membre des délégations officielles et représentants de la société civile. Le débat d'experts organisé à l'ouverture de la Réunion en est un exemple probant. De ce fait, le temps alloué aux délégations pour leurs déclarations a été réduit, même dans l'exercice du droit de réponse. Les organisateurs ont manifestement perdu de vue le but initial de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, qui était d'examiner la mise en œuvre d'engagements.

Même si le nombre de participants inscrits à la Réunion est élevé, le niveau de représentation des délégations diminue d'année en année. Cette fois-ci, trois pays n'ont pas participé du tout à la Réunion. Cette tendance inquiétante requiert une action immédiate.

Les tentatives de réorienter des thèmes ayant déjà été approuvés en recourant à l'ordre du jour annoté de la Réunion sont une source de préoccupation. C'est ce qui s'est produit, en particulier, pour le thème spécialement choisi des droits sociaux et économiques, où l'accent a été mis sur le lien entre cette catégorie de droits et la radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme. De ce fait, le débat s'est éloigné du sujet et le modérateur a même interrompu certains des intervenants. Nous insistons sur l'importance d'élaborer l'ordre du jour annoté en consultation avec les États participants.

Nous considérons comme déplorable la pratique de nos collègues ukrainiens qui ont tenté de couvrir les voix libres de la communauté criméenne – représentants des minorités nationales de la Crimée – en interrompant les intervenants pour une « motion d'ordre ». La Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine n'est pas le lieu approprié pour débattre de l'affiliation territoriale d'autant plus que, dans le cas de la Crimée, cette question a déjà été réglée une fois pour toute : la péninsule fait partie intégrante de la Fédération de Russie. Le fait que les collègues occidentaux qui prônent d'habitude la participation sans entrave des institutions de la société civile à la Réunion se soient associés cette fois-ci au raffut causé par la délégation ukrainienne est révélateur.

Nous tenons aussi à appeler l'attention sur la situation scandaleuse qui s'est produite en rapport avec la participation du Président de l'Union des journalistes de Crimée, Andrey Trofimov, à la Réunion. Après son discours, il a été abordé et menacé par des participants inconnus, qui ont dissimulé leur badge porte-nom. Nous pouvons aisément deviner de quel pays ces délégués étaient des ressortissants.

Nous considérons cette situation comme absolument inacceptable. Nous entendons régulièrement nos collègues occidentaux et les structures exécutives de l'OSCE affirmer que le harcèlement de représentants de la société civile est inadmissible. Or, à présent, un représentant des médias est directement menacé lors de la plus importante réunion régionale sur les droits de l'homme. Où sont les voix indignées des représentants des « démocraties développées ».

De nombreuses personnes devraient être au courant de cet incident, Monsieur Trofimov l'ayant évoqué dans sa déclaration. Pour autant que nous le sachions, il en a également informé le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Monsieur Harlem Désir, qui a pris note de l'information, mais la question n'a pas été examinée plus avant.

Nous demandons à la Directrice du BIDDH, Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, et au Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Harlem Désir, d'exprimer sans équivoque leur position non seulement eu égard à cet épisode scandaleux, mais aussi à la situation en général, dans laquelle des menaces directes sont proférées contre des membres de la presse au cours d'une réunion de l'OSCE. Ne s'agit-il pas là d'une atteinte à la liberté des médias et d'une violation directe des principes et des engagements de l'OSCE.

Il est depuis longtemps nécessaire de réformer en profondeur les manifestations organisées par l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine et, surtout, la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Si nous voulons accroître l'autorité et la pertinence de cette réunion, nous devrions envisager sérieusement d'optimiser ses méthodes de travail, sa durée et ses orientations thématiques, ainsi que de rationaliser la participation des ONG. Nous devons déterminer une durée maximale acceptable pour les séances de travail afin que les déclarations des délégations, limitées à une minute, ne transforment pas le principe même de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine en farce.

Nous demandons à la Présidence autrichienne et à la future Présidence italienne de l'OSCE d'examiner la possibilité de reprendre les discussions à ce sujet. Nous espérons que le BIDDH tirera des leçons de l'expérience négative de cette Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci de votre attention.



1159^e séance plénière

Journal n° 1159 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Monsieur le Président,

Nous tenons à remercier M^{me} la directrice Gísladóttir pour son rapport consacré à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine qui s'est achevée récemment et profiter de cette occasion pour remercier aussi la Pologne de la généreuse hospitalité dont nous avons bénéficié pendant notre séjour à Varsovie. En ce qui concerne nos impressions sur la Réunion, je voudrais insister sur les quatre points suivants :

Premièrement, notre expérience en septembre conforte notre avis selon lequel la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine continue de jouer un rôle essentiel en tant que lieu de rencontre pour la société civile et les délégations auprès de l'OSCE. Comme la directrice, nous nous sommes réjouis de la participation accrue de la société civile à la Réunion, ainsi que du nombre et de l'excellente qualité des activités parallèles accueillies par des organisations de la société civile et par des délégations auprès de l'OSCE. La Réunion a illustré une fois de plus l'intérêt de disposer d'une enceinte unique au sein de laquelle les États participants peuvent examiner la mise en œuvre des engagements communs auxquels ils ont souscrit dans le cadre de l'OSCE de concert avec des membres de la société civile, que ces derniers soient présents individuellement ou en tant que représentants d'organisations plus importantes. À la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, la société civile est en mesure d'exprimer ses préoccupations et de formuler des critiques et des recommandations constructives sur les domaines dans lesquels les États participants peuvent mieux faire. Nous avons constaté avec plaisir que des États dialoguaient de façon constructive avec la société civile, à la fois dans la salle des séances plénières et dans le cadre des activités parallèles, et sommes convaincus que cela s'est avéré utile pour la majorité des participants.

Deuxièmement, nous avons noté la présence accrue d'organisations non gouvernementales organisées par le gouvernement (ONGOG) qui semblent être soutenues par certains États participants. C'est regrettable, car elles rognent non seulement sur le précieux temps de parole d'organisations de la société civile crédibles, mais compromettent aussi les objectifs visés par les États qui les déploient. Le recours à des ONGOG pour attaquer d'autres États est contreproductif, étant donné qu'il discrédite les critiques qui pourraient être émises par des ONG légitimes ou d'autres États participants. L'utilisation transparente d'ONGOG donne une mauvaise image des États qui les soutiennent et réduit l'impact des positions de

ces derniers. Compte tenu de cela, nous considérons que les États recourant à des ONGOG agissent à l'encontre de leurs propres meilleurs intérêts.

Troisièmement, nous sommes profondément préoccupés par les informations faisant état d'intimidations et de menaces contre des participants à la Réunion et des membres de leurs familles. Tout État participant qui recourt à de telles actions ou les tolère viole les engagements auxquels il a souscrit dans le cadre de l'OSCE et ses obligations internationales. Aucun État participant n'est à l'abri de reproches s'agissant de l'exécution de ces engagements et nous considérons qu'il incombe à chaque État participant d'écouter les critiques et d'y répondre de façon ouverte plutôt que de réduire leurs auteurs au silence par des moyens coercitifs.

Quatrièmement, les événements de Varsovie nous ont conforté dans notre avis selon lequel la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine était une enceinte à l'ouverture sans pareil et devait le rester. Nous considérons que la possibilité d'échanger librement des avis est un pilier indispensable de toute société démocratique et peut contribuer à atténuer des tensions et à trouver des solutions à des griefs. La Réunion nous donne l'occasion de répondre à des critiques, de défendre nos points de vues ou de préciser nos préoccupations lorsque nous sommes confrontés à des avis que nous ne partageons pas, ne voulons pas entendre ou considérons comme injustifiés. Du reste, notre délégation était préoccupée par le nombre d'interventions intolérantes et discriminatoires qui ont été prononcées à la Réunion. L'incitation à la haine doit être combattue sans équivoque par tous les États participants, où qu'elle soit pratiquée, y compris à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Cela dit, malgré le fait que les opinions exprimées allaient à l'encontre des engagements auxquels tous les États participants ont souscrit dans le cadre de l'OSCE, nous reconnaissons que ces intervenants avaient le droit de s'exprimer. Leur apparition coordonnée à la Réunion renforce encore notre conviction qu'il est indispensable, en tant qu'États participants, que nous dénoncions d'une seule voix ces conceptions, l'inclusion et le respect de la diversité étant la seule approche appropriée pour des États démocratiques. Nous avons été heureux de constater que de nombreux États participants ont usé de leur droit de réponse pour s'opposer vigoureusement aux expressions d'intolérance et notons également que ces réponses ont été très appréciées des nombreuses organisations de la société civile qui assistaient à la Réunion.

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'exprimer les profonds remerciements du Canada au BIDDH et à sa directrice, M^{me} Gísladóttir, pour avoir organisé cette année une Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine dynamique et enrichissante. Nous attendons avec intérêt de participer activement aux manifestations que le BIDDH organisera en 2017/18, pierre angulaire des efforts déployés par l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine, qui contribuent à préserver la paix et la sécurité dans toute la région. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler de façon constructive avec les autres États participants pour faire en sorte que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine continue de servir d'enceinte ouverte et efficace pour examiner les engagements que nous avons pris en commun dans le cadre de l'OSCE et d'autres obligations internationales.

Pour terminer, je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



1159^e séance plénière

Journal n° 1159 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU TADJIKISTAN

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Tadjikistan s'associe aux intervenants précédents pour souhaiter la bienvenue à la Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), M^{me} Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, à cette séance du Conseil permanent et la remercie de sa présentation des résultats de la récente Réunion de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.

Nous avons appelé à plusieurs reprises l'attention du Conseil permanent, des présidences de l'OSCE, du BIDDH et du Secrétariat de l'Organisation sur les activités illégales de représentants du prétendu Parti de la renaissance islamique du Tadjikistan (PRIT) et d'autres groupes, qui ont été interdits par la Cour suprême du Tadjikistan en septembre 2015 après leur tentative avortée de coup d'État. Cette année, nous avons demandé une nouvelle fois que des personnes ayant commis des crimes graves et des actes de terrorisme ne soient pas autorisées à s'inscrire et à participer à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. En tant qu'État participant de l'OSCE, nous avons demandé que des criminels ne soient pas autorisés à transformer la réunion en un spectacle politique et à l'utiliser pour promouvoir des idées et des objectifs inacceptables et hostiles.

Malheureusement, nos avertissements et objections n'ont pas été pris en considération. Au contraire, en ne donnant pas suite à la demande d'un État participant, le BIDDH a offert à un grand nombre d'éléments terroristes, de criminels et de personnes non-identifiées une bonne occasion de participer à la réunion et, qui plus est, d'organiser une série d'activités parallèles pour y prononcer des discours de haine et appeler ouvertement à renverser le Gouvernement tadjik.

Les années précédentes, les délégations officielles du Tadjikistan ont participé activement aux réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine en dialoguant de façon utile et constructive avec des ONG et des groupes de la société civile. Le Tadjikistan a pris régulièrement des mesures concrètes pour s'acquitter de ses engagements internationaux en matière de protection des droits de l'homme en veillant à ce que les mouvements et les partis politiques, la société civile et les médias participent activement à la vie politique du pays. Actuellement, 2 589 organisations non

gouvernementales et sept partis politiques différents sont agréés et fonctionnent librement au Tadjikistan.

Cette année, pour la première fois, le Gouvernement tadjik a décidé de ne pas participer à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, à la fois en raison de l'expérience amère de l'année dernière et de l'inscription inadmissible d'éléments criminels à la réunion de cette année.

Nous pensons qu'un tel mépris pour les préoccupations d'un État participant érode la confiance, approfondit la méfiance mutuelle et nuit aux efforts visant à instaurer une coopération et un dialogue mutuellement respectueux au sein de l'OSCE.

Nous pensons en outre que le BIDDH devrait répondre aux attentes des États participants de l'OSCE. Aussi considérons-nous nécessaire, surtout actuellement, de poursuivre les discussions visant à changer les modalités des réunions du BIDDH, notamment de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.

Nous demandons à la Présidence autrichienne de l'Organisation et à la Présidence italienne entrante de promouvoir des améliorations dans la pratique des bonnes relations entre les États participants et cette institution de l'OSCE afin d'éviter une nouvelle crise au sein de l'Organisation.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit incluse dans le journal de ce jour.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

1159^e séance plénière

Journal n° 1159, point 7 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

La semaine dernière, j'ai demandé à prendre la parole pour vous informer de la situation de la démocratie et de l'état de droit en Espagne. Je le fais à nouveau pour appeler l'attention sur les derniers événements dans mon pays provoqués par le défi séparatiste du Gouvernement catalan à la Constitution, au Statut d'autonomie et à la démocratie espagnole. La violation persistante de l'état de droit a engendré une fracture et une crispation sociale très graves qui ne cessent de croître.

La loi sur la convocation du référendum et la loi sur la transition et le fondement de la République, adoptées par le Parlement catalan les 6 et 7 septembre, ont enfreint les normes parlementaires et démocratiques les plus fondamentales. Elles ont été adoptées contre l'avis des services juridiques du Parlement et déclarées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle. Au mépris total des décisions judiciaires, le Gouvernement catalan a continué de violer et d'enfreindre la Constitution, les lois ainsi que les mandats et résolutions judiciaires. Il a continué de mettre en œuvre un plan dans le cadre duquel le prétendu « référendum » du 1^{er} octobre met en scène la rupture avec l'État de droit démocratique.

Le 1^{er} octobre, nous avons vu les institutions qui représentent l'État en Catalogne désobéir et faire outrage à l'autorité judiciaire. La légitimité des institutions autonomes catalanes émane de la Constitution espagnole de 1978, pacte de coexistence entre tous les Espagnols approuvé par plus de 90 % des citoyens catalans lors d'un référendum irréprochable.

Au cours des derniers mois, ces autorités ont violé les principes qui ont soutenu la démocratie et la coexistence pacifique entre les Espagnols pendant 40 ans, et elles ont exacerbé les sentiments qui conduisent à des comportements nationalistes d'exclusion et de radicalisation, proches de la xénophobie. En face, des centaines de milliers de citoyens catalans rejettent l'effondrement de la société catalane ou la rupture de liens millénaires entre la Catalogne et le reste de l'Espagne en tant que partie distincte d'une même communauté politique. Les Espagnols démocrates sont confrontés au défi de défendre la démocratie, la Constitution et les lois, et de résorber la fracture sociale et politique provoquée en Catalogne.

Monsieur le Président,

On assiste actuellement à un jeu trompeur entre les apparences et la réalité qui vise à semer la confusion. Sous le prétexte d'invoquer la démocratie, les principes démocratiques sont bafoués. La Commission de Venise a averti à deux reprises que le « référendum » prévu le 1^{er} octobre ne réunissait pas ses critères car il était contraire à la Constitution et au droit. Le Gouvernement catalan a ignoré cet avis et poursuivi son objectif. Ce comportement irresponsable est la cause des événements survenus le 1^{er} octobre.

Permettez-moi d'appeler l'attention sur certains faits qui ne doivent pas passer inaperçus et qui se sont produits le jour du vote. Je veux parler de l'absence de listes électorales et de scrutateurs ou de l'impression de bulletins par les électeurs eux-mêmes. Il est prouvé que certains électeurs ont voté plusieurs fois, que des urnes ont été installées dans la rue ou chez des particuliers et que le dépouillement du scrutin a eu lieu dans des endroits atypiques tels que des lieux de culte. Des urnes opaques et des urnes remplies d'avance de bulletins ont été utilisées. Le premier dépouillement annoncé par les responsables de cette journée, dans la nuit du 1^{er} octobre, a donné une participation de 100,88 %. Le prétendu « référendum » s'est caractérisé par un défaut de garanties total du fait de son illégalité flagrante. On assiste, honteux, à un simulacre visant à obtenir un seul résultat possible : un alibi grossier pour proclamer unilatéralement la sécession.

Monsieur le Président,

Je tiens à évoquer une autre apparence qui devrait nous faire réfléchir, celle de « l'État oppresseur ». Les scènes de violence du 1^{er} octobre ont accaparé l'attention des médias et occulté les réalités fondamentales sous-jacentes : la flagrante violation de l'État de droit, l'atteinte grave aux intérêts généraux et les violations des droits et libertés fondamentales de millions de citoyens.

Premièrement, je tiens à souligner que les forces de sécurité sont intervenues pour défendre notre ordre constitutionnel. Celles-ci ont agi sur ordre judiciaire afin d'empêcher l'organisation du référendum, s'acquittant ainsi de leur devoir dans un contexte extrêmement hostile.

Ayant tiré les enseignements du passé, les Espagnols rejettent les actions violentes. La condition nécessaire à la paix sociale est le respect de la loi démocratique. Si l'usage excessif ou disproportionné de la force est avéré, l'État de droit répondra, aux plaintes qui auront été présentées, par l'intermédiaire des tribunaux. Nous avons toute confiance dans l'État de droit. Permettez-moi de rappeler que l'Espagne est le pays le moins condamné au regard du nombre d'habitants par la Cour européenne des droits de l'homme.

Deuxièmement, je tiens à souligner que les forces de sécurité de l'État n'ont pas agi sans discernement ou avec préméditation, comme certains veulent le faire croire. Les forces de sécurité sont intervenues dans le but de saisir le matériel destiné à commettre un acte déclaré illégal par la justice. Pour mettre à exécution cette décision judiciaire, il a inévitablement fallu évacuer les espaces qui avaient été occupés pour empêcher l'exécution de ces ordres.

Troisièmement, et face aux événements du 1^{er} octobre que certains ont qualifié de « répression brutale » et qui auraient fait plus 800 blessés, il me semble important de souligner que, selon des données vérifiées, quatre personnes ont été hospitalisées : deux blessés légers, qui sont sortis de l'hôpital le lendemain, ainsi qu'une personne âgée de 70 ans victime d'un arrêt cardiaque et un blessé plus grave qui restent hospitalisés.

En revanche, on a moins entendu parler et vu moins d'images des nombreuses agressions subies par les forces de sécurité et de la trentaine de gardes civils et de policiers blessés. Il convient de souligner le harcèlement des policiers, journalistes, politiques et citoyens qui ne soutenaient pas le référendum illégal. Ces actes de violence et d'intimidation qui persistent et peuvent être qualifiés d'infractions motivées par la haine constituent des atteintes graves aux droits fondamentaux.

Monsieur le Président,

Je tiens également à évoquer les préoccupations exprimées par divers groupes sur la restriction présumée des droits, en particulier des droits de réunion et d'expression. Aucune mesure à caractère général ou inconsidérée n'a été adoptée. Les mesures prises sur ordre judiciaire, y compris dans le domaine des libertés et droits fondamentaux, ont été exceptionnelles et visaient directement à prévenir la commission d'actes illégaux relatifs à l'organisation du référendum. Il n'y a pas eu d'arrestation de journalistes, d'intervention auprès des médias ni de censure de l'information, comme le prouve suffisamment la vaste couverture médiatique de la journée.

Les droits de réunion et de manifestation n'ont pas non plus été restreints. Les regroupements de personnes qui ont clairement agi en violation des décisions judiciaires ou se sont opposées aux autorités pour empêcher l'exécution de ces ordres ne doivent pas être confondus avec l'exercice du droit de réunion. Par ailleurs, l'Espagne a déjà répondu positivement à la demande de visite que nous a adressée le 27 septembre la rapporteure spéciale sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association. Depuis 1991, l'Espagne maintient une invitation ouverte et permanente à tous les rapporteurs et experts indépendants des Nations Unies pour se rendre dans notre pays, conformément à leurs mandats. Aucune des demandes qui nous ont été présentées par le système des Nations Unies n'est, à ce jour, restée en suspens.

D'autre part, je tiens à souligner que l'une des mesures qui suscite une préoccupation est l'usage, le traitement et la diffusion de données personnelles de millions de citoyens catalans (adresses, numéros de téléphone et pièces d'identité), qui pourrait constituer une violation grave du droit fondamental à la protection des données personnelles.

Dans la déclaration que j'ai faite la semaine dernière, j'ai évoqué la désinformation et la manipulation qui touchent aux événements qui se produisent actuellement en Catalogne. Ces actes se sont poursuivis et amplifiés. De nombreuses photos truquées et des images d'événements antérieurs ont été utilisées pour illustrer les incidents du 1^{er} octobre. J'en appelle à tous pour faire preuve de prudence et de bon sens avant d'émettre des jugements basés sur de telles images, à propos d'un pays ouvert et accueillant qui a reçu plus de 70 millions de personnes ces dernières années et que certains veulent présenter aujourd'hui comme soumis à un régime oppresseur et hostile.

Monsieur le Président,

L'annonce faite par le Président de la Catalogne d'une prochaine déclaration unilatérale d'indépendance est un fait très grave et un motif de grande préoccupation. Le Gouvernement catalan entend diriger un coup d'État contre la démocratie qui aboutirait à une insurrection. Les institutions démocratiques ont le devoir et la responsabilité de répondre de manière sereine et ferme à cette intention. Le Gouvernement espagnol est, aujourd'hui comme hier, ouvert au dialogue, mais pour que ce dialogue ait lieu, il faut restaurer l'état de droit démocratique, la loyauté constitutionnelle et l'ordre public. Le harcèlement et les persécutions contre les forces de l'ordre ainsi que les menaces et les avertissements à l'égard des citoyens non indépendantistes doivent cesser.

Le mardi 3 octobre, Sa Majesté le Roi Felipe VI s'est adressé en sa qualité de Chef de l'État aux citoyens espagnols en ces moments difficiles et complexes. Il nous a rappelé que nos principes démocratiques sont forts et solides car ils sont fondés sur le souhait de millions d'Espagnols de vivre ensemble de manière pacifique et libre. Il a exprimé le souhait et la conviction que sur le chemin d'une Espagne meilleure, à laquelle nous aspirons tous, la Catalogne nous accompagnera.

Monsieur le Président,

Au sein de cette Organisation, qui promeut une sécurité globale fondée sur le respect des normes (« rules-based security »), nous savons qu'en affaiblissant l'État de droit, nous compromettons la sécurité. C'est pourquoi je me félicite des déclarations faites ces derniers jours en faveur de la démocratie et de l'état de droit en Espagne. Votre soutien est fondamental. Je puis vous assurer que les institutions démocratiques espagnoles sont guidées par le principe de la coexistence pacifique, libre et démocratique entre tous les Espagnols dont les droits et les libertés sont consacrés dans la Constitution de 1978.

Monsieur le Président, je vous serais très reconnaissant d'annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.